



demande des informations et de explications

Par **SAM18**, le **15/04/2013** à **15:26**

BONJOUR:

Moi je cherche des informations sur mon père, il est né le 26/07/1926 à
TEXXANA à JIJEL en ALGERIE, sa première entrée dans le territoire
FRANCAIS, a été la fin des années cinquante (1957). Il était en
FRANCE en 1962 (l'année de l'indépendance de l'ALGERIE). et il est décédé
le 03/05/1996 à JIJEL en ALGERIE.

Son premier mariage a eu lieu le 30/09/1948 à JIJEL en ALGERIE avec
une algérienne (ma mère) et avec la quelle a eu six enfants (six
filles de nationalité ALGERIENNE).

Ils se sont remariés en FRANCE à SAINT GERMAIN EN LAYE , avec une
française et avec la quelle a eu six enfants (cinq garçons et une
fille). mais il y a une petite maladresse les cinq enfants il en prie le
nom de leur mère la FRANCAISE, et le dernier garçon a pris le nom
de mon père (mon demi-frère).

Moi je suis la fille aînée de mon père, mère de neuf enfants ;

Seulement que j'ai envie de le savoir c'est est que mon père a eu la
NATIONALITE FRANCAISE ou non, parce pas mal des gens qui ont connu
mon père ont dit qu'il a cette nationalité, mais malheureusement
j'ai rien comme papier qui prouve ça .

J'ai cherché partout et j'ai rien trouvé , même j'ai envoyé une

lettre à NANTE pour avoir la copie de l'extrait de naissance de mon père mais il on rien trouvé sur lui .

Et dans le mois de janvier passé j'ai envoyer un fax au service de la NATIONALITE DES FRANCAIS NES ET ETABLIS HORS DE FRANCE. CHATEAU DE RENTIER(S) (et j'ai jointé cette demande avec la copie intégrale de mon acte de naissance et aussi la copie de l'act de mon mi-frère.

Et cette semaine j'ai recevoir une lettre de se dernier par la vois du CONSULAT DE FRANCE A ANNABA , me dire que aucune informations ne peut etre délivrée conçernant mon père, et il me demande de faire les recherche moi meme, et conçernant moi, il me (en ce qui vous conçerne, il vous appartient de prouver que vous êtes de nationalité FRANCAISE par une demande de certificat de NATIONALITE FRANCAISE. et il me die aussi de bien vouloir adresser un courrier pour m'envoyer un imprimé demande .

et se que m'intéresse moi, si mon père à eu la NATIONALITE FRANCAISE et comment la trouvé , et la chose que j'ai demander de se service c'est de me donner des informations et des explications consernant LE CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANCAISE de mon père , et c'est oui, est ce que j'ai le droit d'obtenir cette nationalité.

veuillez agréer monsieur , l'expression de ma considération distinguée.

Par **Calou0**, le **16/04/2013** à **18:07**

Bonjour,

Même si votre père a obtenu ou eu la nationalité française, il faut savoir que cela n'est pas suffisant pour que vous puissiez vous même obtenir la nationalité française.

En effet, si votre père a été naturalisé français, seuls les enfants mineurs résidant avec lui pouvaient demander la nationalité française.

Dès lors que vous êtes aujourd'hui majeur et que vous ne résidez pas avec votre père, vous ne pouvez plus solliciter le bénéfice de la nationalité française.

bien cordialement,

Pascale LAPORTE
Avocat à la Cour

Tél : 01 43 98 95 32

Par **SAM18**, le **18/04/2013** à **14:07**

merçi pour votre explications.

ce que je vuex savoir pouquoi le service de la nationalité française

ma envoyer une demande pour la certificat française pour la

completer et le renvoyer evce des piece jointe ,pourtant moi j'ai

demander la nationalité de mon pére par la mienne .

et je vous rapelle que la lettre a été envoier par la voix postale

du CONSULAT DE FRANCE A ANNABA EN ALGERIE avec un numéron de

référence 3170/2013 .

CORDIALEMENT.